

CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL RNCP DE DIRIGEANT

ACCOMPAGNEMENT A LA VAE DU TITRE DE « DIRIGEANT DES ORGANISATIONS EDUCATIVES, SCOLAIRES ET/OU DE FORMATION »

CHEFS
D'ETABLISSEMENTS

Lieu : ISFEC de
Montpellier

Public



Chefs d'établissements en poste depuis plus de 5
années – Ouverture du stage à 8 inscrits – 16 inscrits
maximum par groupe de formation.



Date(s) et durée

1 réunion d'infos (3h) le mercredi 17 octobre 2018 (9h-12h) ;
4 jours (24h) les mercredis 21 novembre 2018, 9 janvier, 13
mars et 10 avril 2019 (9h-12h et 13h-16h) ;
+ 16h en distanciel

Financement OPCALIA



Objectifs

- Valider le titre RNCP de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation par la VAE ;
- Relire son expérience et rapporter les acquis professionnels au référentiel du « dirigeant » ;
- Choisir les situations ou projets dans lesquels s'est construite l'expérience professionnelle ;
- Constituer et rédiger le dossier VAE ;
- S'entraîner à la présentation orale et à l'entretien de validation.



Modalités

- *Apports dialogués ;*
- *Analyse de situations professionnelles emblématiques ou problématiques ;*
- *Travail en groupes de besoins,*
- *Groupes d'écriture ;*
- *Co-évaluation,*
- *Accompagnement individuel à l'analyse et à l'écriture ;*
- *Simulations de passation orale.*

Contexte

Le titre RNCP de « dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation » sanctionne la formation initiale des chefs d'établissement. Ce titre est accessible par VAE (validation des acquis de l'expérience). L'ISFEC Propose un accompagnement à la rédaction et à la présentation du dossier VAE.

Compétences professionnelles développées

Le titre de « dirigeant » atteste de capacités dans cinq domaines de compétences :

- Pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens
- Pilotage des activités et des projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation
- Gestion des ressources humaines
- Communication, représentation et contribution de l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial
- Gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation

Chaque famille d'activités est associée à une unité de certification qui présente les modalités de validation des compétences visées.

- UC1 – Management global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens
- UC2 – Management éducatif et pédagogique
- UC3 – Management des ressources humaines
- UC4 – Ingénierie stratégique
- UC5 – Management administratif, économique, matériel et immobilier

Contenus et Déroulement

- Management et équipe, management participatif ;
- Travailler en équipe : analyser des besoins, construire des projets ;
- Analyse institutionnelle et repères théoriques de cette analyse ;
- Modèles d'analyse contextuelle et pragmatique ;
- Appropriation du référentiel RNCP et articulation avec l'analyse de l'expérience professionnelle ;
- Ateliers d'écriture et simulations de passation orale de présentation du dossier VAE.

1) Description de la procédure de VAE

Le déroulement de la VAE se fait en 5 étapes :

Étape 1 - Information et définition des critères de faisabilité en assistant à une réunion d'information, remise du livret 1.

Étape 2 - Éligibilité et recevabilité à la VAE : la commission de recevabilité acte l'entrée dans le processus de validation puis travail sur le livret 2 (livret de preuves).

Étape 3 - Élaboration d'un dossier de preuves permettant de mesurer les capacités et compétences définies dans le référentiel du titre. Un accompagnement non obligatoire est proposé.

Étape 4 - Une commission d'expertise et de validation instruit le livret 2 à partir d'une grille d'évaluation définie.

Étape 5 - Le- La candidat-e se présente devant le jury pour une présentation de son parcours professionnel et de son livret 2. Il y a un temps de présentation de son expérience et du livret (10 mn), puis il sera proposé au candidat-e de commenter un cas pratique pour une durée d'environ 30 mn

Après délibération du jury, il sera donné sous huitaine la décision du Jury, soit par un refus commenté et écrit par le-la Président-e du jury, soit une délivrance totale ou partielle du Titre, en cas de validation partielle des préconisations seront transcrite sur le PV de validation.

2) Conditions de recevabilité de la demande des candidats

Pour entrer dans le processus de VAE, le-la candidat-e doit pouvoir justifier d'au moins 1 année dans la pratique de la direction d'école (Code de l'éducation : article L335-5 et Code du travail : article L900-1).

Pour cela, il est demandé de fournir des preuves et attester sur l'honneur les éléments apportés dans le livret 1. En cas d'activités à temps partiel ou bénévoles, il sera demandé des preuves et attestation permettant d'avoir un décompte suffisant pour attester 3 années temps plein d'expérience.

Nature des éléments à fournir dans le dossier 1 qui permet d'étudier les conditions de recevabilité

Fiche signalétique du demandeur :

- Acquis de formation (formations suivies, stages, séminaires, apprentissage)
- Expériences professionnelles (fonction exercée, identification de l'entreprise, secteur d'activité, type de contrat, date de début et de fin de chaque période d'activité, ancienneté, temps complet ou temps partiel, description des activités ou tâches, relations hiérarchiques, niveau de responsabilités, connaissances et capacités mobilisées, résultats obtenus)
- Détails des années d'études effectuées et des diplômes obtenus et de leur niveau
- Acquis personnels (démarche autodidacte, responsabilités familiales, activités sociales, activités bénévoles)
- Motivations

3) Conditions de validation des acquis de l'expérience pour le titre de dirigeant

L'écriture du livret 2 doit répondre au moins à 75% des critères définis dans le référentiel de certification au niveau des 4 blocs de compétences.

- Elaboration d'un projet d'organisation prospectif, contextualisé et en référence au projet éducatif.
- Pilotage de la mise en œuvre du projet d'organisation.
- Conception et mise en œuvre de la structuration et du fonctionnement de l'organisation
- Représentation des valeurs de l'institution de référence.

A. Préconisations que donnera le jury pour l'obtention de la certification dans sa totalité

Dans le cas d'une validation partielle le jury pourra préconiser soit un enrichissement de l'expérience professionnelle, soit le suivi de tout ou partie d'une formation permettant d'acquérir les compétences manquantes à partir des blocs présentés en fiche 7.

Ces 3 blocs constituent les repères de connaissances validés par le jury. La validation est partielle, lorsque le jury atteste qu'au moins un des blocs cités ci-dessus n'est pas acquis. Il est préconisé au candidat, de faire une acquisition d'expérience complémentaire avant de se représenter ou de réaliser le suivi d'un cycle de formation adapté au sein de l'organisme certificateur ou dans un autre organisme pour valider le ou les bloc(s) non validé(s).

Au cas où le candidat opte pour le suivi d'un cycle de formation au sein de l'organisme certificateur pour valider le ou les blocs manquants du référentiel métier du titre, il sera aménagé un processus de formation adapté aux modules non validés. Le candidat pourra recevoir un soutien dans son apprentissage par notre école. Le suivi de la formation n'étant pas obligatoire, seule l'obligation de se présenter aux épreuves d'évaluation permettra de valider le titre. La réussite aux épreuves de validation vaut la validation du bloc d'activités.

B. Durée de la validation partielle

La durée de validité des décisions est de 5 ans.



Coûts

Coût individuel : 1200€
Prise en charge OPCALIA.



Intervenant(s)

Bruno Grave, et Florent Amella, formateurs
ISFEC, accompagnateurs VAE